

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de <b>PONT DE L'ARCHE</b> (Département de l'Eure - Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE))
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>21 décembre 2020</u> - sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie pour l'acquisition du bien et s'engageant à son rachat dans le délai de 5 ans.
DÉLIBÉRATION CASE	<u>Sous réserve de la production d'un arrêté du Président de la Communauté d'agglomération Seine Eure</u> déléguant l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée à Pont de l'Arche section B n° 819.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle bâtie supportant une maison d'habitation, cadastrée section <b>B n° 819</b> pour une contenance de <u>690 m<sup>2</sup></u> , sise 43 rue du Général de Gaulle à PONT DE L'ARCHE.
URBANISME :	<b>Zone U du PLUi (approuvé le 28/11/2019)</b> : zone urbaine à caractère mixte (habitat, commerces, services et équipements) et à dominante habitat.
PROJET :	Maintenir un service public sur l'axe structurant que constitue la rue du Général de Gaulle.
CODIR :	<b>05 janvier 2021 - Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>Monsieur André VETTOREL</b> (DIA réceptionnée en Mairie le 23/11/2020)
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Montant inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine.</i>
IMPUTATION :	<b>Compte n° 924 601 - PONT DE L'ARCHE « 43 rue du Général de Gaulle »</b> <b>Enveloppe projet : 139 650 €</b>

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section B n° 819 à PONT DE L'ARCHE, consentie par la Collectivité titulaire

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



**Dominique LEPETIT**

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

ROUEN le

Fait le 07/01/2021



Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **you sign** 